

Les enjeux de l'unité du second degré

À la faveur de la campagne électorale, le collège a fait son retour dans le débat public. Les partisans d'une nouvelle réforme, après celle de 2016, ont appelé à la mise en place de « l'École du socle », qui serait le pendant du bac -3/+3.

Habituellement porté par les organisations réformistes, le vieux projet de « l'École fondamentale » séduit aussi les tenants d'une dépense publique contenue, puisque faire du collège le prolongement du 1er degré (statut unifié, missions supplémentaires, réorganisation et hiérarchisation des enseignements) permettrait d'importantes économies d'échelle. Il pourrait aussi servir à légitimer l'éviction des élèves des classes populaires à l'issue de la classe de 3eme.

« Autonomie » renforcée, métiers affaiblis.

Si la profession a su mettre en échec les dispositifs pédagogiques liés à la réforme Vallaud-Belkacem (AP, EPI), elle continue à endurer les effets délétères de la « marge d'autonomie », sur fond de retraits de moyens. Mises en concurrence pour les dédoublements, pour le financement d'options, les équipes subissent l'intrusion croissante des managers sur le terrain pédagogique. La différenciation accrue de l'offre d'enseignement, permise par « l'assouplissement » Blanquer renforce la hiérarchisation des établissements et les logiques ségrégatives. On retrouve ici les caractéristiques de la réforme du lycée.

Des pratiques néomanagériales au système néolibéral.

Tandis que s'intensifiaient les injonctions néomanagériales, le ministre Blanquer posait plusieurs jalons en vue d'une transformation radicale de l'École à partir du collège. Dans le sillage de la Loi Confiance, l'Etat néolibéral est à la manœuvre pour mettre en œuvre des orientations qui visent à construire un marché scolaire, dont l'efficacité résulterait d'un contrôle mutuel des « acteurs » (Éducation Nationale, associations, entreprises, collectivités, usagers) sous l'égide du Contrat.

À l'échelle de l'incontournable territoire, c'est le sens de la mise en place des cités éducatives et autres labels territoriaux tournés vers les « besoins » des élèves, et qui menacent notamment la politique nationale d'éducation prioritaire. Et même si leur impact sur le terrain reste limité pour le moment.

À l'échelle de l'établissement, c'est le sens du processus « d'autoévaluation » lancé par le CEE en collège, mais qui s'étend désormais aux écoles et aux lycées. Favoriser l'émergence d'une « identité » propre à chaque établissement, conçu comme une unité autonome ; accentuer le contrôle managérial sur les pratiques professionnelles pour mettre en œuvre les priorités et dispositifs institutionnels ; donner au chef de service les outils de pilotage pour manager *efficacement* la pénurie de moyens et éventuellement des agents de statuts différents ... Autant d'éléments constitutifs des Contrats Locaux d'Accompagnement conçus sous l'angle unique du projet local.

Reconfiguration en cours

« Autonomie » héritée de la réforme, labellisation territorialisée et contractualisation des EPLE ... la reconfiguration de l'École publique est déjà l'œuvre. On aurait donc tort de croire qu'il suffirait de maintenir un cadre national (programmes, grilles horaires « homogènes ») pour préserver l'expertise des personnels et défendre notre projet éducatif, fondé sur l'acquisition d'une culture commune, jusque 18 ans et sur le principe de l'éducabilité de tous les élèves.

L'unité du second degré, indissociable du syndicalisme de lutte contre le capitalisme néolibéral.

Pour contrer la mise en place de ce modèle éducatif, notre démarche syndicale doit ancrer profondément le collège dans un second degré dont l'unité est non seulement essentielle dans la perspective d'une émancipation par les savoirs, mais aussi la condition sine qua non d'un syndicalisme de lutte, capable de s'adresser à tous ses adhérent.e.s et ainsi de fédérer la profession dans l'éventualité d'une nouvelle offensive néolibérale.

Jean-François Carémel, professeur d'histoire-géographie et secrétaire académique.